

COMMISSION RESTAURATION 19/04/2019

Etaient représentées les écoles :

Le délégataire : la société Sogeres ; le Cabinet AGRIATE ; la Caisse des écoles, le cabinet du Maire du 18^{ème} et une élue du 18^{ème} arrondissement en la personne de MARKOVIC Douchka.

Propos recueillis	Réponse apportée
Mme Douchka MARKOVIC, évoque la présence d'une affiche de promotion de la « fête des vendanges » dans le réfectoire et questionne la pertinence de l'éloge du vin dans une salle d'école primaire.	L'affichage dans les écoles du 18 ^{ème} n'est pas de la compétence de la commission restauration mais la présence de l'affiche sera remontée au service compétent.
Des parents d'élèves demandent si la commission restauration est enregistrée par la Caisse Des Ecoles du 18 ^e .	Aucune commissions restaurations n'ont été enregistrées à ce jour. La Caisse des Ecoles ne dispose pas du matériel pour le faire.
La REV témoigne que les enfants aiment de moins en moins se rendre à la cantine. Ce phénomène dure depuis 1 an. Les enfants ne sont pas satisfait des changements apportés au sein des cantines comme l'arrivée du pain en boule. Elle propose de trouver des moyens de faire plaisir sans pour autant recourir aux produits transformés.	La Sogeres répond qu'elle entend les problèmes soulevés le REV. Mais qu'il est aussi de leur devoir de proposer des menus divers et des expériences innovantes afin d'éveiller le goût des enfants qui mangent à la cantine.
Les parents font remarquer que certaines recettes ne sont pas appréciées et s'interrogent sur les techniques de choix de recettes adaptées aux enfants. Le Clafoutis printanier a donné 80 % de déchets, selon eux.	Sogeres explique qu'une recette élaborée par la cuisine de « recherche culinaire » du groupe est testée sur une ville et intégrée dans une autre ville en fonction des bons retours. La caisse des écoles organise par ailleurs des tests de recettes dans les écoles avec des enfants (Sur 2 écoles avec 20 enfants durant 1H). On considère que le plat est apprécié s'il remporte plus de 60 % de taux positif. En l'espèce, cette recette a avait été validée.
Les parents d'élèves demandent à ce que les fiches techniques des menus soient rendus publiques.	La diététicienne de la mairie du 18 ^{ème} rappelle que le décret du 15 avril 2019 relatif « à l'expérimentation de l'affichage obligatoire pour l'information des usagers, de la nature des produits entrant dans la composition des menus en restauration collective » permet de rendre public les fiche techniques si la mairie en est d'accord. La CDE propose de s'engager dans cette démarche.

<p>Demande d'une demande de parent d'élève pour savoir s'il est possible de rendre public la composition des barquettes.</p>	<p>L SOGERES s'engage à répondre sous 3 semaines après consultation de son service juridique.</p>
<p>Un parent d'élève demande l'effectif de la cuisine centrale du 18^{ème} sur la partie production.</p>	<p>La directrice de la cuisine centrale répond qu'il y a 23 personnes dont un chef de brigade, un second et un commis. Elle ajoute que sur ces 23 personnes 11 iront à la cuisine centrale de Melun le temps de la rénovation de la cuisine centrale.</p>
<p>Un parent d'élève explique qu'une partie du personnel d'animation exprime une difficulté à organiser le goûter lorsque ce dernier est composé de fromage ou pâte à tartiner. Ce dernier demande s'il est possible de les remplacer par un autre produit.</p>	<p>Sogeres va rechercher dans sa base les produits stabilisés (pouvant tenir quelques heures à température ambiante) compatibles pour le fromage à tartiner. Et va davantage utiliser les barres de chocolat plutôt que la pâte à tartiner.</p>
<p>Les parents estiment que le filtrage trop strict ne permet plus d'être présent dans les instances décisionnaires des menus.</p>	<p>Les différentes commissions sont des instances de travail et dialogue. Lorsque trop de personnes sont présentes, il est plus complexe d'avancer concrètement sur les sujets qui vous intéressent. C'est pour cette raison que nous limitons la participation à la commission menu et restauration. La commission menu est limitée à 3 parents présents. La commission restauration, elle, accueille un parent élu par école. Ainsi, toutes les écoles sont représentées. Il convient de s'inscrire préalablement à la Caisse des Ecole.</p>

Compléments et informations diverses :

- les remontées sur les repas (quantité ou qualité) demeurent faibles auprès de la Caisse des écoles, comparativement aux propos observés lors des commissions restauration. Il est rappelé les voies de remontées :
 - formulaire disponible sur le site internet de la caisse des écoles, rubrique « laisser un message »
 - adresse mail Agriate spécifique aux problèmes constatés sur les repas : restaurationcde18@agriateconseil.fr
 - mail à la caisse des écoles, aux interlocuteurs de secteur
- Prochaine commission menus : 28 mai. 4 parents peuvent participer. S'inscrire auprès de la Caisse des écoles à cde18@cde18.org